

**COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 23 AVRIL 2019**

Présents : Philippe CORDON, Nano POURTIER, Pierre VANET, Jenna FRANITCH, Anne-Laure RUQUET et Jacques LEFORT.

Excusés avec pouvoir : Sandrine ETCHESSAHAR pouvoir à Philippe CORDON,
Noël BERNIGAUD pouvoir à Nano POURTIER

Absente excusée : Véronique THILLET

Absente : Ariane FERRERI

Philippe CORDON

Nano POURTIER

Pierre VANET

Jeanna FRANITCH

Anne-Laure RUQUET

Jacques LEFORT

Secrétaire de séance : Pierre VANET

I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2019

II. DESIGNATION DU DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC REGIE DES REMONTEES MECANIQUES

Monsieur le Maire rappelle la proposition du Conseil d'Administration de la Régie Remontées Mécaniques afin de nommer Monsieur Frédéric GEROMIN en tant que Directeur de l'établissement public et, ceci, à compter du 1^{er} mars 2018.

Aussi, conformément à l'article L.2221-10 du Code Général des Collectivités Locales, le Conseil Municipal,

Désigne Monsieur Frédéric GEROMIN en tant que Directeur de l'établissement public de la Régie Remontées Mécaniques de Chamrousse ;

Son niveau de rémunération, équivalente au niveau de positionnement 430, est ainsi conforme à la convention collective nationale des remontées mécaniques et des domaines skiables à laquelle est soumise la Régie. Il bénéficiera, également, des primes et avantages prévus par ladite convention collective.

III PARCOURS DE SENSIBILISATION SUR LES GRANDS THEMES TOUCHANT A L'ENVIRONNEMENT

Monsieur le Maire présente le projet mené par l'association « Environnement Chamrousse » sur la création de contenu pédagogique pour des panneaux sur le thème de la Géologie de Belledonne Sud et des Massifs environnants. Dans ce cadre, une demande de devis a été réalisée par les services de la commune afin de produire les contenus des panneaux, deux devis ont été recueillis :

Centre de Géologie de l'Oisans <i>Musée des minéraux</i> <i>BP 23</i> <i>38220 Bourg d'Oisans</i>	7 400,00 € HT
Jonathan Mercier <i>2 rue St Laurent</i> <i>38 000 Grenoble</i>	9 300,00 € HT

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Décide de choisir l'offre la plus économiquement avantageuse et confirme le principe de création d'un parcours pédagogique sur la géologie de Belledonne ;
- Autorise monsieur le Maire à signer le devis avec le Centre de Géologie de l'Oisans et à régler les frais afférents ;

Autorise monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la demande de subvention.

IV. CREATION DE POSTES

SERVICE TECHNIQUE

Afin de pérenniser un emploi non permanent au sein des services techniques, Monsieur le Maire propose de créer un poste :

Grade : adjoint technique territorial
Temps de travail : temps complet – 35 heures
A compter du : 01 juillet 2019

SERVICE CULTUREL

Afin de pérenniser le poste de projectionniste non permanent au sein du service culturel, Monsieur le Maire propose de créer un poste :

Grade : adjoint technique territorial
Temps de travail : temps complet – 35 heures
A compter du : 01 juillet 2019

Les Membres présents autorisent Monsieur le Maire à créer les dits postes.

V. MISE EN PLACE DISPOSITIF « REZO POUCE »

Pierre VANET, Adjoint, fait part aux Membres du Conseil du dispositif REZO POUCE existant sur les Communes du Grésivaudan. Aujourd'hui, la Communauté de Communes souhaite intégrer ce projet au niveau de Chamrousse.

Le principe est le suivant : les conducteurs sont identifiés par un autocollant REZO POUCE apposé à l'avant de leur véhicule et sont, ainsi, autorisés à s'arrêter pour faire monter ou descendre les utilisateurs du dispositif REZO POUCE.

Des arrêts sont prévus sur la station, matérialisés par des panneaux installés par la Communauté de Communes.

Après avoir ouï toutes les explications apportées par Pierre VANET, les Membres présents donnent leur accord de principe sur ce dossier qui sera effectif après la prise de l'arrêté correspondant.